

Marie-Laure Grignet

29/07/2020

DIRECTRICE D'ÉTABLISSEMENT SOCIAL OU MÉDICOSOCIAL

En bref...

Cette directrice gère une structure accueillant des enfants, des adolescents ou des adultes rencontrant des difficultés (maltraitance, prostitution, toxicomanie...) ou souffrant d'un handicap. Elle définit le projet d'établissement et veille à sa réalisation (insertion dans la vie sociale ou professionnelle, démarche de soins, apprentissage de l'autonomie...). Elle anime une équipe de professionnels paramédicaux, médicaux, sociaux, éducatifs. Elle gère le budget, veille à l'application de la réglementation, fait le bilan des actions réalisées devant son conseil d'administration... Elle allie sens du dialogue, une certaine autorité et une grande capacité de travail.

Dans le détail...

Accueillir, héberger et accompagner des personnes rencontrant des difficultés variées

La directrice d'un établissement social ou médicosocial gère une structure qui accueille des enfants, des adolescents ou des adultes. Ceux-ci ont besoin d'un accompagnement que leur famille ne peut assurer seule :

- ils rencontrent des difficultés de diverse nature (délinquance, maltraitance, prostitution, toxicomanie, sans domicile fixe...)

- ils souffrent d'un handicap physique, mental ou sensoriel, de troubles du comportement ou de la personnalité...

Selon le cas, ces centres offrent un hébergement, des soins, une scolarisation ou une formation, une activité professionnelle...

L'objectif est toujours d'aider ces personnes à s'insérer dans la société ou à s'épanouir, par un apprentissage de l'autonomie, un suivi psychologique et parfois médical.

Elaborer un projet d'établissement

L'action de cette professionnel s'articule autour de plusieurs axes.

En premier lieu, elle définit le projet d'établissement qui indique par écrit la philosophie d'action de la structure, la population accueillie, les moyens mobilisés pour répondre aux besoins des usagers... Pour cela, elle anime la concertation entre les représentants des usagers, les salariés, les partenaires extérieurs et les autorités de tutelle (Agence Régionale de Santé, conseil départemental...). Elle met au point un règlement intérieur et un livret d'accueil remis à chaque nouvel occupant (présentation de la structure et de son fonctionnement...). Enfin, elle doit engager une démarche pour évaluer la qualité du service rendu.

Recevoir et informer les nouveaux arrivants

Dans une structure pour personnes handicapées par exemple, elle accueille chaque nouvel occupant, sa famille ou son représentant légal. Elle fait signer un contrat de séjour qui définit les conditions d'accueil, les prestations offertes (prise en charge thérapeutique, éducative...) et les obligations mutuelles de la structure et de l'usager. Une période d'adaptation de quelques semaines est indispensable pour s'assurer que la prise en charge proposée est adaptée.

Elle est responsable de la santé et de la sécurité des personnes accueillies et veille notamment à prévenir la maltraitance.

Coordonner l'activité de salariés aux compétences variées

Parfois avec l'appui d'un chef de service éducatif, elle coordonne l'action de l'équipe d'accompagnement qui apporte chaque jour un soutien individuel aux publics accueillis. Selon les missions imparties, elle peut compter différents professionnels : éducateur spécialisé et moniteur éducateur, aide-soignant et infirmier de soins généraux, psychomotricien ou ergothérapeute, professeur spécialisé, art-thérapeute...

D'autres agents participent au bon fonctionnement de l'équipement : cuisinier, agent de maintenance des bâtiments, agent de nettoyage, surveillant de nuit... La directrice recrute ces personnels, organise le planning, veille à leur formation, les motive dans la mise en œuvre du projet d'établissement...

Un gestionnaire de budget, qui sait rendre des comptes

Comme une directrice de maison de retraite, elle gère le budget alloué pour l'année et applique la tarification fixée (par l'Etat, le département, la Sécurité sociale, le conseil d'administration...). Elle "jongle" parfois avec plusieurs financeurs, différents prix de journée, selon la nature des publics ou des prestations délivrées.

A l'instar de la directrice d'établissement de travail protégé, cette professionnelle doit savoir nouer des partenariats et travailler en réseau avec d'autres institutions, des associations...

Des bénévoles interviennent parfois dans son établissement, sur des activités de loisirs par exemple.

Cette directrice a plus ou moins d'autonomie selon l'organisation de sa structure, mais elle doit rendre régulièrement des comptes. Plusieurs fois par an, elle fait le bilan des actions réalisées devant le conseil d'administration, où se prennent aussi les décisions stratégiques... Elle répond régulièrement aux différentes enquêtes de l'administration dont elle dépend.

Activités variées, disponibilité et grande capacité de travail

Au quotidien, elle alterne travail sur dossiers, réunions de services, coups de téléphone aux administrations ou à des fournisseurs, entretiens avec les familles... Elle est fréquemment interrompue ou sollicitée par ses collaborateurs sur des problèmes très concrets (une panne dans l'établissement, un souci avec un résident...).

Elle fait preuve de disponibilité et d'une grande capacité de travail.

Connaissances juridiques et comptables, disponibilité et grande capacité de travail

De solides connaissances générales en droit (Code de l'action sociale et des familles...) et en comptabilité sont nécessaires. Face à l'évolution constante de la réglementation et aux exigences du métier (étendue et diversité des responsabilités, contraintes budgétaires...), cette professionnelle doit mettre à jour ses connaissances régulièrement.

Elle possède un bon équilibre personnel, de réelles aptitudes au dialogue et à la concertation, ainsi qu'une certaine autorité naturelle. En effet, elle doit souvent intervenir pour régler au mieux des situations conflictuelles entre usagers de la structure, au sein de l'équipe de salariés, avec les familles...

Face à des situations complexes, cette directrice sait prendre du recul sans jamais perdre de vue l'ambition sociale de la structure, ses possibilités d'évolution à moyen terme...

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau Bac + 3 ans de formation

Pour les structures qui ne relèvent pas de la fonction publique, le niveau de qualification demandé pour exercer ce métier est fixé par la loi. Il varie selon la taille de l'établissement :

- la plupart des recrutements s'adressent à des personnes possédant un diplôme de niveau Bac + 3 minimum
- dans les établissements qui comptent plus de 50 équivalents temps plein, on doit faire appel à un candidat ayant un diplôme de niveau Bac + 5 (Master 2).

Dans les faits, on rencontre fréquemment dans ce métier des professionnels du secteur social ou paramédical qui se sont formés à l'encadrement et à la gestion. Il existe ainsi de nombreuses formations à l'université.

A Bac + 3, on peut mentionner différentes licences professionnelles :

- "gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux" au CNAM
- "management des structures sanitaires et médico-sociales" à l'université de Paris Est Marne la Vallée (77)
- "gestion des structures sanitaires et sociales : responsable de structures sociales et médico-sociales" à l'IUT de Périgueux (24)...

A Bac + 5, le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES) figure parmi les formations les plus adaptées. Il peut se préparer dans une vingtaine de structures en France, sous l'égide de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP à Rennes, 35). La formation s'étale sur 24 à 30 mois et donne lieu à la

délivrance d'un diplôme reconnu au niveau Bac + 5. Le concours d'entrée en formation est ouvert à des candidats ayant différents profils :

- titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 3
- titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 2 du champ de l'action sociale ou de la santé et justifiant de 3 ans d'expérience dans ce secteur (ou d'un an sur une fonction d'encadrement)
- personne exerçant comme directeur d'établissement sans en posséder la qualification.

Le Diplôme d'Etat en Ingénierie Sociale (DEIS) est également prisé ; axé sur le développement de projet à caractère social, il est ouvert :

- aux titulaires d'un diplôme du secteur social ou de la santé de niveau Bac +2 qui justifient de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale
- aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 3 dans le champ de l'action sociale
- aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 3 qui justifient de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale
- aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 5.

La formation se déroule sur 3 ans, en cours d'emploi.

Les masters sont également nombreux :

- "management des établissements sanitaires et sociaux" d'Aix-Marseille (13)...
- "management des organisations du secteur sanitaire et social" à l'université de Nancy II (54)
- "management des entreprises de la santé et du social" à l'IAE de Limoges (87)...

Dans la fonction publique, le directeur d'établissement est recruté sur concours :

- dans la fonction publique territoriale, ce directeur fait partie du cadre d'emploi d'attaché territorial (filière administrative), de médecin territorial (filière médicosociale), d'assistant territorial socio-éducatif...

- dans les établissements relevant de la fonction publique hospitalière, les candidats doivent avoir un diplôme de niveau Bac + 3 pour se présenter au concours d'entrée à la formation de "directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial" délivrée par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP). On ne peut pas se présenter plus de trois fois à ce concours.

Cette formation dure 2 ans et elle est rémunérée.

Dans une structure importante, le lauréat d'un concours administratif débute généralement sa carrière comme directeur adjoint.

Ce métier demande une bonne connaissance des institutions du secteur sanitaire et social, du public accueilli, du mode de fonctionnement du type d'institution où on compte exercer... De fait, on y rencontre notamment ces deux types de profils :

- d'anciens travailleurs sociaux ou des professionnels du secteur paramédical qui se sont formés à la gestion
- des diplômés de l'enseignement supérieur spécifiquement formés au management des établissements sociaux.

Dans cette profession, certains vaccins sont recommandés ou peuvent être obligatoires.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

RNCP : K1403, Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

S'informer sur la VAE
<http://www.vae.gouv.fr>

Sites formations

EHESP Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
<https://www.ehesp.fr>

L'EHESP forme les cadres de la santé publique ou du secteur social. Informations sur les formations de l'école, les métiers "cadres" de la santé ou du social...

Réseau des Instituts d'Administration des Entreprises
<https://www.iae-france.fr>

Le réseau IAE se compose d'une trentaine d'Ecoles Universitaires de Management présentes dans toute la France, qui proposent des formations dans le domaine de la finance, de la gestion, de l'audit, de la vente, du management des organisations...

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre 1800 et 2100 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 5000 et 6000 euros brut en fin de carrière.

La rémunération varie bien sûr selon le contexte d'emploi : secteur privé, fonction publique territoriale ou hospitalière. Elle tient compte aussi :

- du niveau de qualification du directeur
- du budget ou du nombre de places de la structure
- de la taille de l'équipe encadrée
- du nombre de sites supervisés ou des services associés gérés.

Pour les organismes de droit privé, il existe plusieurs conventions collectives, notamment celle qui concerne les établissements médicalisés (celle du 30 octobre 1951) ou celle qui s'applique au secteur social (celle du 15 mars 1966)...

Dans la fonction publique territoriale, la rémunération est fonction du cadre d'emploi du directeur (attaché territorial, médecin territorial, assistant territorial socio-éducatif, cadre de santé...).

Le directeur peut être soumis à des astreintes, périodes où il doit rester disponible en cas d'incident. Ces astreintes sont rémunérées.

Dans certains cas, le directeur bénéficie d'un logement de fonction "par nécessité de service" et il est soumis à des astreintes (pour être joignable rapidement en cas de problème) qui donnent lieu à des primes spécifiques.

Quelles perspectives d'emploi ?

Tendance nationale dans la moyenne

Les établissements sociaux ou médicosociaux à la tête desquels intervient un directeur sont très variés. On compte ainsi :

- plus de 6.200 établissements pour adultes en situation de handicap : foyers occupationnels ou foyers de vie, Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)...
- plus de 2.500 établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, dont 875 Centres d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS), 270 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), 170 structures d'accueil mère-enfant...
- près de 2.200 établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap dont 1.200 Instituts Médico-Educatifs (IME)...
- près de 1.800 établissements pour enfants et adolescents en difficulté sociale, dont près de 1.300 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), 210 foyers de l'enfance...

Beaucoup d'établissements sociaux sont à caractère associatif ; cette association peut ne compter qu'un seul site ou faire partie d'un réseau qui gère parfois des dizaines de structures dans toute la France.

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé

Fonctionnaire

Offres d'emploi

Pôle emploi :

- K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=K1403>

Agence pour l'emploi des cadres :

APEC : <https://www.apec.fr/candidat/recherche-emploi.html#/emploi?sortsType=SCORE&sortsDirection=DESCENDING&motsCles=directeur+d'etablissement+NON+retraite&seursActivite=101776>

Site(s) utile(s) :

Emploisocial.fr : <https://www.emploisocial.fr>

Familles d'intérêts

Aide aux personnes

Sous-famille : *Conseil et action sociale*

Domaine professionnel

Social

Sous-domaine : *Administration du secteur social*

Gestion - Encadrement

Sous-famille : *Direction - Encadrement*

Conditions de travail

DÉPENSE PHYSIQUE

Pas ou peu de dépense physique

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaire supérieur à la moyenne

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Intérieur - Plein air

Intérieur

Milieu de travail

Milieu de travail standard

CAPACITÉS PHYSIQUES

Rester assis plusieurs heures

Parler

Entendre

Voir

Autres appellations du métier

directrice d'établissement d'accueil pour enfants handicapés	directrice de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
directrice d'établissement d'accueil pour familles en difficultés	directrice de FAM
directrice d'établissement médico éducatif	directrice de foyer de l'enfance
directrice d'établissement médico social	directrice de foyer de vie
directrice d'Institut Médico-Educatif (IME)	directrice de foyer occupationnel
directrice de Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)	directrice de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
directrice de Centre d'Action Médico Sociale Précoce (CAMSP)	directrice de Maison d'enfants à Caractère Social (MECS)
directrice de centre d'hébergement d'urgence	directrice de Service d'Education Spéciale et de Soins à domicile (SESSAD)

Documentation

ONISEP

- Parcours : Les métiers du social - Kiosque : Santé, Social
- Zoom métiers : Les métiers au service du handicap - Kiosque : Santé, Social

ROME

- K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=K1403&domaine=Candidat>

CIDJ

- Actuel CIDJ 2.710 : Les métiers de la gestion hospitalière, sanitaire et sociale : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.710>
- Actuel CIDJ 2.76 : Les métiers du social : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.76>

Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT

- B1A-01 Cadre en charge de la direction d'établissement et de service social ou médico-social : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/B1A-01>

Répertoire de la fonction publique hospitalière (FPH)

45C90 Directeur(e) d'établissement social et médico-social - chef(fe) d'établissement :
<http://www.fondation-jae.org/fph/45C90.pdf>

Sites utiles

ANMECS Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social

<http://www.anmeecs.fr>

informations sur les Maisons d'Enfants à Caractère Social, liste des structures...

APAJH Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

<http://apajh.org>

L'APAJH est une association qui représente les personnes en situation de handicap et un gestionnaire de 600 établissements, structures et services.

APF Association des Paralysés de France

<https://www.apf-francehandicap.org>

L'APF est à la fois un mouvement revendicatif et une association de gestion de services et d'établissements médico-sociaux.

CNG Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière

<https://www.cng.sante.fr>

Présentation des concours administratifs et médicaux nationaux de la fonction publique hospitalière, liste des postes vacants.

FEHAP Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne, privés à but non lucratif

<https://www.fehap.fr>

Présentation de la FEHAP et de son environnement, catalogue des formations continues proposées, offres d'emploi...

Hopital.fr

<https://www.hopital.fr>

Présentation du fonctionnement de l'hôpital, nombreux dossiers documentaires, dictionnaire médical, informations pratiques, présentation des métiers, liens vers d'autres sites...

UNAPEI Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis

<https://www.unapei.org>

Fédération d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. L'UNAPEI est aussi gestionnaire d'établissements, de services médico-sociaux, d'associations tutélaires.

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés